EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT DU TARN.

Du 22 Février 1791. *Séance du Soir.*

Cast. folio FRC 10296 no. 8

LE Directoire étant assemblé, il s'est présenté une députation, composée de cinq Citoyens de la Ville de Castres, qui ont mis sur le Bureau un Mémoire, revêtu de quarante-une signature. Ce Mémoire, dont la teneur suit, a été lu par un des Membres.

Soumission faite à MESSIEURS *les Membres du Directoire du Département du Tarn.*

MESSIEURS,

Les Citoyens de la rue Sainte-Foi, quartier Villegoudou, Paroisse Saint-Jacques, ont l'honneur de vous représenter, au sujet de l'attroupement des Femmes de vendredi, 18 Février de cette année, que ledit attroupement a été imprévu à tous les Hommes de ce quartier. Il

eſt vrai, MESSIEURS, que la criſe en étoit telle, mais que nous n'aurions jamais cru un pareil attentat, ſachant de la part où ce dit attroupement venoit. Ce complot a été fait du ſoir au matin, & il eſt ſorti d'une partie des Femmes peu inſtruites, & une autre partie prétendues converties, & une autre partie Femmes du monde. Vous n'avez point vu de femmes appartenant à des hommes raiſonnables : ça n'a été qu'une partie des Femmes étourdies & incapables de vous porter aucun argument pour leur prétention. NOUS HOMMES, qui avons tout pouvoir ſur nos Femmes, ſuppoſé que quelqu'une y ait paru, nous vous prévenons que, dorénavant nous veillerons à leur conduite, ne prétendant point une contre-révolution : Nous nous flattons tous d'être amis de la Conſtitution ; & quoique nous n'en ayons pas encore reſſenti les bons effets, nous eſpérons de les reſſentir bientôt, & nous attendrons ce moment avec patience & tranquillité. Nous oſons nous flatter que notre Ville eſt l'endroit qui a été un des plus paiſibles. Vous nous voyez tous les jours tranquilles, & nous nous gardons bien de murmurer, mais nous faiſons nos réflexions. Nous ſavons que la cloche eſt caſſée & qu'il faut la réfondre : la voilà jetée, nous n'avons maintenant qu'à attendre paiſiblement le bon ton de ſol qu'on lui donnera, ſon que nous déſirons depuis long-temps, afin que nous puiſſions nous réjouir & chanter le *Te Deum* en action de grace, & nous embraſſer tous avec une amitié fraternelle.

Nous nous flattons, MESSIEURS, d'être tous votre ſoutien contre tous les attentats qui pourroient vous ſurvenir ; nous ſommes décidés à perdre notre vie pour la tranquillité dans vos Travaux, & nous vous donnerons dans toutes les occaſions des preuves ſincères de notre zèle & de notre patriotiſme.

Les Citoyens de la rue Sainte-Foi de Villegoudou : Signés.

Après cette lecture il a été fait, à cette Députation, la réponse suivante,

MESSIEURS,

LE Directoire vous a exposé ses principes dans sa Proclamation du 19 de ce mois.

Il vous a fait connoître son attachement pour la Religion.

Il verra, toujours, avec beaucoup de sensibilité de la part des Citoyens, leur entière soumission à la Loi.

Chargé par eux de la faire exécuter, il se rendroit indigne de leur confiance, s'il manquoit à ce devoir sacré;

Eh! quoi, Messieurs, seroit-ce dans le moment où nous allons jouir des biens-faits de cette miraculeuse Révolution que les Français voudroient se désunir.

Seroit-ce lorsque vous êtes délivrés, pour jamais, de l'Impôt odieux sur le Sel, que vous voudriez le faire renaître.

Seroit-ce lorsque vous touchez au moment de jouir de l'abolition de la Dîme, que vous voudriez rendre cette opération impossible.

Seroit-ce lorsque la fixation du nouvel Impôt vous assure un allégement, que vous voudriez mettre des entraves à ce travail, si nécessaire, depuis long-temps désiré & toujours inutilement demandé.

Seroit-ce lorsque l'Assemblée vient de prononcer la liberté dans la vente du Tabac, que vous voudriez la forcer à se rétracter.

Seroit-ce, enfin, lorsqu'elle vous a délivré du droit de coup, que vous voudriez la faire repentir de ce bien-fait inaprétiable.

On vous dira, peut-être, que l'on vous trompe, & ceux-là même vous trompent les premiers. Forcés de cèder à la vérité de ce que nous vous annonçons, on voudra sans-doute vous persuader que ces grands avantages ne tourneront qu'au-

f59a

profit du cultivateur ; mais, il eſt une vérité inconteſtable ; c'eſt, que lorſque le Cultivateur & le Propriétaire augmentent de moyens, il en réſulte une augmentation de travail pour l'Ouvrier & l'Artiſan.

Ainſi, ſi vous voulez jouir de tous ces avantages, il ne faut pas troubler les opérations de ceux qui ont ſacrifié leurs veilles & le ſoin de leurs affaires particulieres, pour y contribuer.

Le Directoire eſt très-ſenſible à votre démarche, il ne ſauroit mieux vous en prouver ſa ſatisfaction, qu'en la rendant publique par la voie de l'impreſſion.

En conſéquence, le Directoire a arrêté, que le Mémoire & la réponſe ſeroient imprimés.

A Caſtres, le 22 Février 1791.

DOR DE LASTOURS, *Préſident.* LACOMBE St. MICHEL, *Vice-Préſident.* GISBERT, FOULQUIER, SOLOMIAC, JALBERT, RIVALS, LARROQUE, JOUGLA. GLEIZES, *Procureur-Général-Sindic, ſignés à l'original.*

COLLATIONNÉ.

AZAIS-OULE'S, *Secrétaire-Général.*

A CASTRES,

De l'Imprimerie de P. G. D. ROBERT, Docteur en Philoſophie, Imprimeur du Roi & du Département du Tarn. 1791.